

raineté, gîte, albergue, prise, procuration, furent rachetés ou limités. On restreignit les obligations militaires des vilains à la défense locale ; on en autorisa le rachat ou la conversion en redevances pécuniaires, de même que pour le *sauvement* ou droit de police seigneurial.

A ces libertés civiles et économiques, les classes rurales firent ajouter des privilèges dans l'ordre administratif et politique, des garanties contre l'arbitraire des tribunaux, du fisc et des agents féodaux. Souvent, elles firent stipuler qu'elles ne seraient justiciables que d'un seul tribunal, que les sujets seraient jugés sur place et par un jury où figureraient leurs pairs et leurs notables (*boni homines, notarii*), d'après les règles d'une procédure déterminée, qui les protégea contre les arrestations arbitraires, contre les saisies et les amendes abusives. On leur reconnut le droit de mise en liberté sous caution, la faculté de se réfugier dans les lieux d'asile, d'en appeler aux tribunaux supérieurs et de plaider contre le seigneur lui-même. Parfois, notamment dans les villages de colonisation, les paysans intervinrent dans le choix des agents seigneuriaux, baillis, prévôts et podestats. Le plus souvent ils se contentèrent de se faire reconnaître par leurs chartes, le droit de délibérer dans leurs assemblées de village et de canton sur leurs intérêts communs, de nommer leurs magistrats, prud'hommes, maires, échevins, consuls, juges, jurats, inspecteurs (*veedores*), investis d'attributions de police et de justice, leurs *procureurs* chargés de défendre leurs causes devant les tribunaux, leurs agents inférieurs, sergents, forestiers, messiers, gardes champêtres, auxquels était dévolu le soin de faire observer les règlements locaux ou *bans*. Les communautés rurales eurent leurs biens, leurs terres communes, leurs églises, leur hôpitaux. Elles participèrent à l'administration des paroisses. Quelquefois enfin, elles s'élevèrent plus haut, jusqu'à la possession de l'intégralité des droits politiques, par exemple dans